

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-616

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

Vu l'arrêté du 26 mai 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des soirées organisées dans le cadre du "**Prix Bayeux Calvados-Normandie des Correspondants de Guerre**" du 7 au 13 octobre 2024, il s'avère nécessaire de réglementer temporairement le stationnement des véhicules et engins à moteurs place Gauquelin-Despallières afin de permettre l'implantation de pavillons ainsi qu'aux abords des autres lieux où sont organisés des événements. En outre, il s'avère nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules et engins à moteurs rue d'Éterville et rue de Montfiquet pendant les soirées de projection,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules automobiles et engins à moteurs sera interdit comme il s'en suit :

- Place Gauquelin-Despallières, **du samedi 28 septembre 2024 19 heures au vendredi 18 octobre 2024 18 heures.**
- Rue Montfiquet, entre la rue du marché et la rue d'Éterville **du mardi 08 octobre 2024 14 heures au mardi 15 octobre 2024 12 heures.**
- Place Saint-patrice (sur la petite partie du parking) 8 places de stationnement réservées PMR **du mercredi 09 octobre 18h00 au dimanche 13 octobre fin de la manifestation**
- Place Saint-Patrice (sur la plus petite partie du parking) 8 places de stationnement réservées PMR : **du mercredi 09 octobre 18h00 au dimanche 13 octobre fin de la manifestation**

Article 2 – À l'occasion des soirées de projection, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles et engins à moteurs seront interdits rue d'Éterville et rue de Montfiquet (sur la partie comprise entre la rue du Marché et la rue d'Éterville), **les 10 et 11 octobre 2024 de 19 heures 30 à minuit et le 12 octobre 2024 de 16 heures 30 à 23 heures.**

- Rue Montfiquet **le dimanche 13 octobre 2024 : de 09 heures à 18 heures 30**

Article 3 – À l'occasion des Rencontres "HCR - Ouest-France", la circulation des véhicules automobiles et engins à moteurs sera interdite rue de Montfiquet (sur la partie comprise entre la rue du Marché et la rue d'Éterville), **le 10 octobre 2024 de 12 heures 30 à 16 heures 30.**

Article 4 – À l'occasion du dévoilement de la stèle 2023 et début 2024 au Mémorial des reporters, la circulation et le stationnement des véhicules seront modifiés rue de Verdun, sur la section comprise entre la rue Trébucien et le boulevard Fabian Ware, **le 10 octobre 2024** :

- stationnement interdit de 14 heures à 19 heures.
- circulation interdite de 16 heures à 19 heures.

Article 5 – A l'occasion du vernissage de l'exposition sur l'Israël-Palestine « Le territoire au cœur du conflit » qui se déroulera au Radar, le stationnement sera interdit le 10 octobre 2024 de 09 heures jusqu'à la fin de la manifestation :

- Parking du Violet, sur 2 emplacements.

Article 6 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 7 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable du service de Police Municipale de Bayeux, Monsieur le Capitaine Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix septembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
Patrick GREVEL,
Conseiller Municipal chargé de la Sécurité Civile

